

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

Présents : Jean-Paul BERNASCONI, Guillaume BAILLY-BASIN, Carole DELAVENNA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Sylvie JOUX, Magali LAHU, Marie-Pierre MICHAUD, Romain MILLET, Franck NICOLAS, Laurent PLAUT, Gino SALDIGLORIA et Olivier TONIUTTI .

Excusés : Xavier BROCHET (Pouvoir à Olivier TONIUTTI) et Christian CHARGE (pouvoir à Guillaume BAILLY-BASIN)

Secrétaire de séance : Magali LAHU

Début de la séance : 20 H 00.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. URBANISME

Echange de terrains - Desserte forestière

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'historique du projet d'installation du bâtiment agricole de M. Olivier François (présent à la réunion) au lieudit « En Chamblay ». Il rappelle aussi qu'il a reçu un avis favorable des services de l'Etat concernant le document d'urbanisme (zone A du PLU) et les réseaux secs et humides. Il précise enfin qu'un compromis a été trouvé avec les services du Conseil Général concernant l'implantation du carrefour d'entrée/sortie sur la RD 470, confirmé par courrier en date du 13 novembre 2014.

L'aménagement de ce carrefour, instauré en amont de l'actuel carrefour du chemin du Gy côté Moirans-en-Montagne (qui sera alors supprimé), va permettre de sécuriser l'accès à la pépinière et aux usagers du chemin du Gy et réduire la vitesse du trafic routier. Afin de créer cette voirie, futur accès à la desserte forestière en discussion actuellement avec les services de l'Etat et de l'ONF, il est nécessaire de procéder à des échanges de terrains entre la commune et M. Olivier François pour réaliser l'emprise du chemin.

A partir d'un pré-projet, élaboré par Guillaume Bailly-Basin et présenté au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose d'échanger les parcelles communales cadastrées B13 et B14 (d'une contenance totale de 775 m²) contre une partie des parcelles de M. Olivier François, cadastrées B25 et B26, d'une contenance totale de 782 m². Il précise que les frais de bornage et les frais notariaux seront pris en charge pour moitié par chaque partie. Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, conscient de l'importance d'un tel projet pour la mise en sécurité des usagers, valide l'échange de terrains et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour la rédaction de l'acte notarié.

2. COMPTABILITE :

Décision Modificative pour régularisations comptables : DM n°3 et 4 sur le budget principal (section d'investissement)

- DM n°3 : une régularisation comptable est nécessaire pour procéder à des virements de compte à compte. Il est donc proposé :
 - Une augmentation de crédits aux comptes 2112 « terrains de voirie », 2121 « plantations d'arbres » et 2184 « mobilier », d'un montant total de 13.200 €
 - Une diminution de crédits au compte 202 « frais doc. urbanisme » du même montant.
- DM n°4 : une régularisation comptable est nécessaire pour procéder à des virements de compte à compte. Il est donc proposé :
 - Une augmentation de crédits au compte 2113 « terrains aménagés », d'un montant de 2.550 €
 - Une diminution de crédits aux comptes 202 « frais doc. urbanisme » et 020 « dépenses imprévues », du même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les régularisations proposées.

3. BAUX RURAUX

Renouvellement d'un bail à ferme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit être discuté et délibéré le renouvellement ou non du bail à ferme de M. Théo Guyard.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de la rédaction du nouveau plan forestier, la commune a décidé de lancer, avec les services de l'Etat, de l'ONF et du Parc Naturel Régional, une réflexion globale d'aménagement du territoire communal et notamment sur le site agricole et forestier « Amaurandes - Louvières », qui représente, à lui seul, un site à haute valeur patrimoniale. Pour ce projet d'intérêt général, il s'agit de pouvoir concilier la mise en œuvre ambitieuse des richesses forestières et agricoles avec la préservation écologique et environnementale du site. Cette démarche nécessite du temps et de pouvoir disposer librement des terrains communaux pour procéder aux aménagements nécessaires.

C'est pourquoi le Conseil Municipal, après discussion, décide à l'unanimité, de ne pas renouveler le bail à ferme à M. Guyard car il souhaite conserver la maîtrise sur le développement de ce site pour lui permettre de conduire à bien le projet d'intérêt général qu'il a lancé en 2014. Pour autant, il est conscient qu'une occupation animale des pâtures est nécessaire pour éviter l'enfrichement et il relève que M. Guyard, depuis deux ans maintenant, a réduit son activité agricole à la mise en estive de bovins. Pour lui permettre de poursuivre cette activité, il propose donc à M. Guyard la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit (pour l'année 2015) des parcelles communales.

4. TRESORERIE DE SAINT-CLAUDE

Indemnité de conseil du nouveau comptable

Monsieur le Maire informe que M. Christian LAMUR, nouveau Trésorier, est arrivé à Saint-Claude le 1er octobre dernier, en remplacement de M. Michel DAUBORD et qu'il l'a rencontré en mairie le 3 décembre dernier. Il précise que, pour ses 3 mois d'activité, il convient de délibérer sur son indemnité de conseil. Après en avoir discuté, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2014 (3/12e de l'année 2014).

Il précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire présente le projet d'installation agricole de M. Franck Dutoit à Petit-Châtel sur une parcelle lui appartenant et précise qu'il est en discussion avec le cabinet Jura Habitat concernant le zonage de la parcelle sur le futur document d'urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES :

■ Téléthon 2014 : le CCAS de la commune et les bénévoles (que le Conseil Municipal remercie pour leur dévouement) ont récolté la somme de 331.72 € à l'occasion de la vente des croissants. Un grand merci aux généreux donateurs qui permettront aux instituts de recherche médicale de continuer à œuvrer pour la santé de tous et en particulier des patients atteints de maladies rares.

■ Monsieur le Maire donne lecture d'un mot de remerciements de la famille Lahu suite au décès de M. Guy Lahu.

■ Rappel : la Fête de Noël de l'Association des Parents d'Elèves de l'école aura lieu samedi 13 décembre à partir de 10h à la salle polyvalente.

■ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Saint-Claude présentant le bilan de l'année 2014, notamment concernant les infractions constatées et l'évolution de la délinquance sur notre territoire.

■ Monsieur le Maire présente le nouveau service de téléassistance « Quiétude » de l'association Prodesa.

■ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a inscrit comme recevable la demande de subvention au titre de l'ADCJ 2014 pour la réfection du toit de l'école.

■ Alain Duraffourg dresse un bilan de l'avancement du chantier de la STEP et précise les difficultés techniques rencontrées.

Fin de la séance : 22 heures 15

Cérémonie des vœux à la population :

Vendredi 9 janvier 2015 à 19 heures à la salle polyvalente

Venez nombreux rencontrer les élus et échanger autour du verre de l'amitié.

Prochain Conseil Municipal : Mardi 20 janvier 2015 à 19 heures.

Magali LAHU